



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 15 décembre 2011

Le président, M. Jean-Marc Jaquier, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier et le personnel communal pour la mise en place de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 64 Conseillers et Conseillères.

5 personnes sont excusées (Mmes Claudine Bovet, Emilie Chitra et MM. Marco F. Amado Ribeiro, Martial Cosandier, Jean-Gabriel Pittet).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Vous avez constaté le rectificatif de l'ordre du jour selon la convocation du 6 décembre suite au report de la réponse municipale au postulat de Mme Waltraud Casson «Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous».

Rajout d'une élection au poste de scrutateur.

Rajout d'une nomination à la Commission de gestion.

Rajout d'une nomination d'une Commission pour étudier la prise en considération du postulat de M. Martial Cosandier intitulé «Pour une politique énergétique responsable».

Le bureau du Conseil a reçu une interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Cité-Ouest 31: des locataires à la rue?».

Le président s'assure que cette interpellation est bien soutenue par au moins cinq membres, ce qui est le cas.

L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 novembre 2011.
3. Communications du bureau.
4. Election d'un/e scrutateur/trice.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal N° 6** relatif à la motion de Mme Claudine Bovet «Déchèterie communale de Gland: pour la mise en place d'un système d'identification des usagers».

7. **Préavis municipal N° 7** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration d'un «objectif communal du logement».
8. **Préavis municipal N° 8** relatif à une demande de crédit pour la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) et à la structure «Pause Déj» et activités parascolaires sur le site du collège de Mauverney.
9. **Préavis municipal N° 9** relatif à l'initiative populaire demandant «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland».
10. **Préavis municipal N° 10** relatif à la motion de Mme Catherine Labouchère «Pour l'instauration d'un numéro téléphonique Allô séniors».
11. **Préavis municipal N° 13** relatif au budget de l'exercice 2012.
12. **Préavis municipal N° 14** relatif à la détermination du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2011 – 2016.

Première lecture

13. **Préavis municipal N° 12** relatif à la demande de crédit pour la réalisation du Plan partiel d'affectation (PPA) «Falaise – Plage» pour les parcelles N°s 941, 942 et 943 du Plan cadastral de la commune de Gland.

Autres objets

14. Rapport d'activité intermédiaire de la Commission de gestion pour l'année 2011.
15. Nomination d'un membre à la Commission de gestion.
16. Nomination d'une Commission pour étudier la prise en considération du postulat de M. Martial Cosandier intitulé «Pour une politique énergétique responsable».
17. Interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Cité-Ouest 31: des locataires à la rue?».

Divers

18. Divers + Propositions individuelles.

Après lecture de l'ordre du jour, celui-ci est accepté, sans avis contraire ou abstention.

Avec les arrivées de MM. Arthur Bigler, René Monachon et Patrick Vallat, le nombre de Conseillers présents passe à 67.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 17 novembre 2011.

- La discussion est ouverte.
- Mme Cornaz-Rovelli: excuse M. Cosandier retenu pour des raisons professionnelles et se fait son porte-parole pour la rectification suivante qu'il souhaite à la page 12, point 12, lors du développement de sa motion: il demande, par ... de savoir ce qu'il est fait dans la région, *mais également et en premier lieu dans la commune.*
- La correction est portée au procès-verbal de ce soir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal à l'unanimité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 novembre 2011.

3. Communications du bureau

- Le 27 novembre a eu lieu le premier tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat.

Résultats:		Ont obtenus des voix:	
Électeurs inscrits:	5925	Gétaz Emmanuel	170
Bulletins rentrés:	1518	Gurtner Robert	27
Taux de participation:	25.62 %	Métraux Béatrice	681
Bulletin valables:	1507	Rapaz Pierre-Yves	583
		Voix éparses	...5

- 1^{er} décembre, reçu la lettre de démission de Mme Maëlle Meigniez du poste de scrutatrice du bureau du Conseil communal, lecture en est faite.
- Le 3 décembre, le bureau s'est réuni en vue de la séance de ce soir.
- Le 9 décembre, le bureau a reçu un courrier de la Municipalité sollicitant un report au 9 février 2012 pour présenter un rapport sur le postulat de Mme Waltraud Casson intitulé «Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous». Ce report est motivé par le fait que la Municipalité ne dispose pas encore de toutes les informations nécessaires à l'élaboration de sa réponse. Le bureau a accepté la demande.
- Le 10 décembre, le président s'est rendu au traditionnel repas de Noël des aînés offert par la Société de développement. Il relève la participation record de 135 personnes à cette manifestation et félicite la Société de développement pour l'organisation de cette journée.
- 13 décembre, reçu la démission de M. Christopher Hill du Conseil communal au 31 décembre 2011, lecture en est faite.

Le président remercie M. Hill pour son engagement au profit de la collectivité dans les séances de notre Conseil et diverses Commissions pendant ces quatre années dans les rangs du parti socialiste.

4. Election d'un/e scrutateur/trice

- Mme Gilliand, au nom du groupe GdG, présente la candidature de M. David Mayer en remplacement de Mme Maëlle Meigniez, démissionnaire.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature de M. David Mayer est soumise au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention, M. Mayer est élu au poste de scrutateur.

Le président invite M. Mayer à prendre place au bureau et libère M. Senn de sa suppléance.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Crétegnny, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Règlement du personnel communal:** a été approuvé le 9 décembre par le Chef du Département de l'Intérieur, il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.
- **Personnel communal:** départs au 31 décembre 2011: Mme Martine Flück, Service de la Bourse; Mme Juliette Pythoud, fin du contrat de durée déterminée, secrétariat municipal; M. Grégory Chappuis, engagé temporairement au Contrôle des habitants. Arrivée en janvier 2012 de M. Gilles Guinand avec un contrat fixe à 50% pour 3 mois et 100% dès avril, il bénéficiait jusque-là d'un contrat temporaire. Il reprend le poste que M. Maeder occupait aux Espaces verts. Engagement d'une personne avec un contrat de durée déterminée au Contrôle des habitants. Changement de temps de travail: Mme Allaman de 85 à 100%, Mme Yammouni de 60 à 70%, Mme Domézon de 60 à 80%. Recrutement d'un poste à 100% actuellement en cours pour la Voirie. Mme Henny, Greffe municipal, a fêté ses dix ans et a fait valoir son droit à la retraite pour mai 2012.

- **Divers:** les Services, tels que Voirie et SPOP assureront les prestations habituelles pendant la période des Fêtes. Les bureaux de l'Administration seront fermés du 23 décembre 2011 à 17h au 3 janvier 2012 à 7h.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Infrastructures:** la réalisation d'un cheminement piétonnier de 300 m. en bordure du lac au lieu-dit «La Falaise» touchant 6 propriétaires et 2 parcelles communales est à l'enquête publique depuis le 29 novembre. Le dossier peut être consulté jusqu'au 13 janvier 2012 à l'Administration communale.
- **Routes:** un véhicule prévu pour le ramassage de nos containers de verre vide a vu le triangle de son essieu arrière se casser à la Vy-Creuse. Déplacer le véhicule de quelques mètres n'est pas possible, il y a un risque de l'endommager plus gravement. En attendant que la pièce commandée en Allemagne arrive et que la réparation soit faite, la Voirie et le SPOP sont intervenus pour mettre en place une signalisation adéquate pour annoncer à temps l'obstacle.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** un emprunt de 4 Mio a été renouvelé le 22 décembre à 10 ans au taux de 1,68% sans amortissement, l'ancien taux était à 3,01%.
- **Patinoire:** l'inauguration a eu lieu le 28 novembre. Depuis son ouverture, 1'900 paires de patins ont déjà été louées. Les améliorations apportées sont appréciées, il y a une très bonne affluence et il est important qu'elle soit bien utilisée.
- **Vivre ensemble à Gland:** le 4^e forum s'est très bien déroulé avec toujours une belle participation. A relever le grand dynamisme des Séniors avec de nouveaux projets en cours de réalisation: repas internationaux; fête du printemps des Séniors; atelier de peinture; bourse d'échange; atelier du rire; livre de recettes; débats intergénérationnels; plus propre ma ville.

Mme Florence Golaz, municipale (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Naturalisation ordinaire:** est accordée à:
Mme Paula Bregiero Domingues et sa fille Morgane Domingues Lopes.
M. Marco Da Rocha et ses fils Dylan, Léo et Alan. M. José Duran. M. Driton Sefiji.
- **Sécurité:** un groupe de travail est actif depuis cet automne concernant la mise en place de la réforme policière dans notre commune. Un certain nombre d'éléments ont été clarifiés, notamment l'effectif du poste de Gland qui sera au complet en mars 2012 avec 12 ETP et les tâches des assistants de sécurité publiques (ASP) engagés par la commune.
- **Pompiers:** la première séance de rapprochement entre le SDIS Gland-Région et les communes de Bassins, Burtigny et Le Vaud s'est déroulée le 8 décembre en présence du préfet, des municipaux, des commandants concernés et des représentants de l'ECA. Deux groupes de travail, l'un politique, l'autre opérationnel, seront mis sur pied pour travailler à la nouvelle organisation territoriale qui doit entrer en vigueur au plus tard au 1^{er} janvier 2014 selon la Loi sur le Service de défense contre l'incendie et de secours.
- **Transports:** le préavis concernant la contribution de Fr. 525'000.- sur le Fonds régional Transports publics (TP) a été accepté le 20 décembre par le Conseil intercommunal. Ce préavis est affecté pour l'étude du projet définitif des mesures de priorisation des bus 2012-2014 et l'étude d'avant-projet définitif des mesures 2015 ainsi que pour l'accompagnement opérationnel du programme régional de réorganisation des Transports publics.

Avec les arrivées de Mmes Célia Maeder et Marion Wahlen, le nombre de Conseillers présents passe à 69.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Logement:** un journaliste du quotidien local a appelé ce matin pour annoncer une triste nouvelle concernant le logement dans notre ville. La Régie Rytz lors d'une séance d'information à l'attention des habitants de Cité-Ouest 31 leur a annoncé ce 14 décembre qu'ils ont jusqu'au 31 décembre 2015 pour quitter leur logement. La Holding, propriétaire de l'immeuble, a décidé d'entreprendre une rénovation complète dès janvier 2016. Selon une seule étude, une telle rénovation ne peut se concevoir en maintenant les habitants dans leurs appartements; leurs baux ne seront donc pas reconduits. La Municipalité va dès ce lundi analyser cette situation des plus attristantes et incompréhensible. Chacun est conscient de la difficulté à se loger dans notre région et d'autant plus à un coût abordable. Une telle annonce juste avant les Fêtes de Noël prouve encore une fois que le côté humain tend de plus en plus à disparaître pour laisser place à une réalité des plus arrogantes.

Dernièrement, la Municipalité a rencontré deux coopératives très intéressées à construire le bâtiment de la Chavanne. De plus amples détails quant à l'évolution de ce dossier très attendu seront donnés lors du Conseil de février. Un préavis proposant un DDP de superficie sera proposé prochainement.

- **Affaires sociales:** 630 dossiers RI sont traités actuellement au niveau du district. En tant que déléguée de la Fondation de la Côte, Mme la Municipale a participé, le 12 décembre à Bussigny, à l'assemblée des délégués de l'Association vaudoise d'aide de soins à domicile (AVASAD). Le budget pour 2012 a été accepté à l'unanimité.

- **Culture:** le 23 novembre, la Commission culturelle s'est réunie pour la première fois. Elle se rendra en janvier 2012 chez Mme Josette Ubezio, artiste qui avait présenté ses œuvres lors de la dernière exposition des peintres et sculpteurs.

Le concert de Noël de la Fanfare de Gland aura lieu le 17 décembre au Théâtre de Grand Champ.

- **Intégration:** le 24 novembre, la Commission d'intégration a été constituée.

M. Thierry Genoud, municipal (Bâtiments et urbanisme).

- **Perrerrrets:** le premier tour d'appel d'offres publiques pour la remise à niveau énergétique du Collège des Perrerrrets est arrivé à terme. 8 groupes de professionnels se sont inscrits; 5 ont été choisis par un comité pour participer au deuxième tour qui aura lieu dans le premier trimestre 2012. Ensuite un préavis sera présenté au Conseil en vue de la réalisation des travaux nécessaires à cette remise à niveau.

- **Plage de la Dullive:** à bout touchant avec l'avant-projet qui va être envoyé aux Services cantonaux pour un examen préalable. Pour information, en relation avec le préavis PPA «Falaise-Plage», il y aura un ponton de mise à l'eau pour arriver dans une aire baignable, puisque l'île a été abandonnée pour des questions de difficultés d'autorisations cantonales, il y aura une amenée à l'eau d'environ 80 à 100 m. du bord pour échapper à la vase et avoir une hauteur d'eau qui permettra de nager, une buvette, une plage qui sera aménagée sur la berge et un petit parking le long de la route Suisse. Une mise en relation au niveau de la mobilité douce et transports publics est prévue dans ce projet avec la liaison plage actuelle de la Falaise et plage de la Dullive.

- **Communet-Borgeaud:** le chantier va bon train. Une séance d'informations aux personnes touchées directement par ce chantier a eu lieu. Un comité comprenant riverains; Municipalité et entreprise va se constituer afin de suivre l'évolution de ce chantier. Une liste d'inscription est à disposition auprès des Services des bâtiments. Il est encore possible de s'inscrire jusqu'à la fin de l'année.

- **Bâtiments communaux:** une équipe a été constituée et le Conseil sera tenu au courant en 2012.

- **Piscine:** une présentation à la Municipalité de l'avant-projet aura lieu le 21 décembre. Elle essaie de faire participer au maximum les utilisateurs afin de mener à bien cet avant-projet.

- **Place de la Gare:** il n'est pas facile de faire des travaux de cette envergure en laissant libre l'accès à la gare. Le chemin du Lavasson et la rue de la Gare devraient être rouverts en fin de semaine. La zone de rencontre 20km/h sera mise en place dès le 22 décembre avec des éléments factices pour déjà habituer les automobilistes à rouler gentiment sur ce secteur.

- **Divers:** les préavis concernant le câblage universel de Grand Champ et le concours de Communet-Borgeaud sont arrivés à terme et restent dans les chiffres annoncés dans les préavis.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Fête du Chêne:** aura lieu le jeudi 5 juillet 2012, dès 18h00. Le comité qui est composé de Mmes Mérino de Tiedra, Directrice de l'Etablissement primaire, Nadine Paquier, Mauricette Peltier, Tiziana Yamouni et de M. Patrick Besson a choisi comme thème: La Nature et les Fleurs. Il s'inscrit dans l'idée de la participation de quelques classes primaires, dont les enfants pourront garder les mêmes décorations et costumes, à la fête organisée le 4 septembre à l'occasion de la réception du président du Grand Conseil vaudois, fête sur le thème «du Tournesol». Merci à la direction de l'Etablissement primaire pour sa collaboration et d'avoir accepté de jouer le jeu. Des bénévoles pour la Fête du Chêne sont toujours recherchés. Les personnes sont les bienvenues et peuvent contacter Mme Girod.
- **Réseau d'accueil des Toblerones:** le Codir a décidé, dans un but de communication plus active, de mettre sur pied des réunions en janvier et février avec les Municipalités concernées par le RAT. Il s'agira prioritairement de rappeler quelle est la mission, le cadre statutaire et légal du RAT.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal N° 6 relatif à la motion de Mme Claudine Bovet «Déchetterie communale de Gland: pour la mise en place d'un système d'identification des usagers».

- M. Waeger, rapporteur de la Commission technique lit d'abord le vœu, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- **M. Fargeon:** la Municipalité accepte le vœu de la Commission, il n'en coûtera que Fr. 650.-. Deux informations sont apportées au rapport de la Commission, à la réponse à la première question: une vérification des plaques n'est possible que par *la voie du préfet* cela n'est pas juste, c'est bien le Service des automobiles et de la navigation, à cause de la protection des données, qui communique les noms, prénoms et adresses des personnes concernées, uniquement sur demande écrite et motivée, moyennant un émolument de Fr. 20.-, Cependant, l'utilisateur peut demander la confidentialité de ses données et dans ce cas, seule les Autorités compétentes y ont accès. A la quatrième question: où en est le projet de la déchetterie intercommunale Vich, Prangins, Coinsins qui se situerait à Vich? Il s'agit de la déchetterie intercommunale de Vich, Prangins, *Duillier, située à Prangins*. Après, il est écrit que la Municipalité n'est pas convaincue par cette idée, il tient à préciser que cette réponse a été initiée par une demande pour savoir si on était prêt pour une déchetterie de ce type et que nous, nous considérons que ce n'était pas adéquat d'aller en direction de Prangins, on n'a pas à se prononcer sur quelque chose qui ne nous appartient pas et ne pas se mettre à dos les Pranginois.
- **M. de Hadeln:** félicite le rapporteur pour la nouveauté apportée sous la forme de questions-réponses.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 2 avis contraires et une abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 6 relatif à la motion de Mme Claudine Bovet intitulée «Déchetterie communale de Gland; pour la mise en place d'un système d'identification des usagers», soit:

- d'autoriser la Municipalité à instaurer un système d'identification des utilisateurs de la déchetterie à l'aide de macarons.

7. Préavis municipal N° 7 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration d'un «objectif communal du logement».

- M. Gander, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances précise et rappelle que c'est l'art. 46 du Règlement du Conseil communal qui sert de base à la Commission pour faire des propositions au Conseil communal, à savoir: si la relation entre coûts et utilité apparaît avantageuse et si les dépenses consenties ont l'effet escompté. La Commission est parfois aussi obligée d'avoir des informations techniques pour pouvoir répondre de manière étayée aux questions pas toujours ciblées uniquement au niveau finance. Puis il lit les vœux et ensuite les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 1 avis contraire et 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 7 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration d'un «objectif communal du logement», soit:
- d'accorder un crédit de Fr. 75'000.- destiné à financer l'élaboration d'un «objectif communal du logement».

8. Préavis municipal N° 8 relatif à une demande de crédit pour la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) et à la structure «Pause Déj» et activités parascolaires sur le site du collège de Mauverney.

- M. Calabrese, rapporteur de la Commission technique lit d'abord le vœu, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 1 avis contraire et aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 8 relatif à une demande de crédit pour la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil pour écoliers (UAPE) et à la structure «Pause Déj» et activités parascolaires sur le site du collège de Mauverney, soit:
- d'accorder le crédit de Fr. 3'418'200.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 3'418'200.-.

9. Préavis municipal N° 9 relatif à l'initiative populaire demandant «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland».

- M. G. Grandjean, rapporteur de la Commission technique de majorité lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Mme Favez, rapporteur de la Commission technique de minorité lit les conclusions recommandant de refuser le préavis tel que présenté. Elle précise que dans le courant de la discussion qui suivra, un amendement aux conclusions sera présenté, merci de lui faire bon accueil. Dans le cas où il ne serait pas accepté, elle invite à refuser les conclusions du préavis.

Avec l'arrivée de M. Charanjit Dhanjal, le nombre de Conseillers présents passe à 70.

- La discussion est ouverte.
- M. Creteigny: fait part d'une communication de la Municipalité concernant ce préavis:
«Lors de sa dernière séance, le Conseil communal et la Municipalité prenaient connaissance de la teneur de la correspondance de Mme Christine Nussbaum, présidente du comité d'initiative. Celle-ci suscite de notre part les commentaires suivants:

Le dépôt officiel du texte

Mme Nussbaum reproche au Secrétaire municipal et au secrétaire-adjoint *«de n'avoir pas mis en cause la validité de notre initiative lors du dépôt officiel du texte de cette initiative»*.

Il importe de rappeler, d'ailleurs nous le mentionnons dans le préavis y relatif, qu'au stade du dépôt préalable, l'examen de la Municipalité se limite à la forme du titre et du texte de l'initiative et aux conditions de l'article 106, al 2, de la LEDP qui stipule:

Art. 106e Examen préliminaire

1. Dès réception de la demande, la Municipalité procède au contrôle préliminaire du titre et du texte de l'initiative.
2. Si ces derniers induisent en erreur, prêtent à confusion ou contiennent des éléments de publicité commerciale, ils sont corrigés par la Municipalité en collaboration avec le comité d'initiative.
3. En cas de désaccord, le préfet tranche définitivement.

Par conséquent, le personnel communal ne dispose d'aucune compétence en la matière. En outre, le fait d'émettre un simple avis à ce sujet aurait pu être interprété comme une obstruction à cette démarche.

Le dépôt des signatures

D'autre part, Mme Nussbaum relève que *«des feuilles de signatures supplémentaires ont été refusées car le nombre requis était atteint et que c'était malheureusement une erreur regrettable de la part de la commune.»*

La pratique aurait voulu que l'Administration communale attende le terme du délai de 3 mois pour recevoir, puis contrôler les listes de signatures.

Cependant, pour répondre au souhait de Mme Nussbaum, par convenance et sans aucune obligation, le Secrétaire municipal a accepté un dépôt partiel de listes, de les contrôler au fur et à mesure et de renseigner Mme Nussbaum sur l'évolution du nombre de signatures agréées.

Lorsque le nombre minimum requis de signatures a été atteint à savoir 1'114, le Secrétaire municipal, par appel téléphonique, confirmait à Mme Nussbaum que l'initiative avait abouti et que, par conséquent, la récolte de signatures n'était plus nécessaire. Il s'agissait en l'occurrence d'un conseil mais pas d'un refus.

Sur le moment, cette démarche n'a suscité aucune remarque défavorable de la part de Mme Nussbaum. D'ailleurs, elle avait exprimé sa reconnaissance aux collaboratrices du secrétariat municipal.

Cette attitude a changé après avoir pris connaissance de la décision municipale.

Par contre, il convient de rappeler que l'ensemble des reproches formulés n'a eu aucun effet sur l'aboutissement de cette initiative. Néanmoins, il semble que nous entrons dans le domaine de la mauvaise foi et la Municipalité estime que l'administration n'a pas commis d'erreur. A l'avenir, celle-ci s'en tiendra à la procédure sans aller au-delà des exigences de la réglementation.

D'autre part, lors d'une entrevue le 21 novembre avec une délégation de la Municipalité accompagnée par le Secrétaire municipal, Mme Nussbaum a affirmé que l'administration communale lui avait retourné, sans commentaire, plusieurs listes de signatures. Interrogée sur ce fait, l'administration communale n'a pas souvenance de cet envoi. En fait, les deux parties ne disposent d'aucune preuve matérielle pour le prouver.

Attitude de la Municipalité

Mme Nussbaum déplore que la Municipalité n'ait pas contacté le comité d'initiative *«pour qu'elle nous signifie un quelconque problème ou nous propose une discussion afin d'élaborer un compromis, ce que nous aurions très probablement accepté»*.

La position municipale étant sans équivoque, il n'y avait pas lieu d'engager des négociations avec le comité d'initiative. Cependant, la Municipalité aurait dû communiquer sa position au comité d'initiative avant de l'annoncer au Conseil communal».

M. le Syndic remercie de prendre bonne note de cette déclaration.

- Mme Favez: ne désire pas répondre au nom du comité d'initiative, mais n'en pense pas moins. Il est dommage de commencer la discussion sur la validité par cette réponse douteuse, maintenant il faut se pencher sur la validité et c'est tout.
- M. Riccio: les initiatives doivent-elles toujours passer devant le Conseil communal pour être validées? Si une initiative est invalide va-t-on quand même autoriser la récolte de signatures? Y a-t-il eu un problème dans la procédure pour cette initiative?
- M. Cretegnny: la procédure est difficile et c'est ce que regrette le SECRI. Lorsque le texte arrive à la commune, l'Administration ne peut rien faire d'autre que vérifier strictement les éléments relatifs à l'art. 106. Ensuite, les initiants peuvent alors déposer et obtenir l'aval sur l'initiative pour pouvoir commencer la récolte des signatures. Avant, il est possible de se renseigner auprès du SECRI ou d'autres personnes habilitées à le faire pour connaître les domaines de validité sur lesquelles il est possible de déposer une initiative, comme il a été expliqué à la représentante du comité d'initiative. C'est cela qui était important et n'a pas été fait semble-t-il. Dans ce cas précis, on n'a pu se rendre compte qu'après, de la validité et il n'était plus possible de le communiquer. La Municipalité n'a pas de compétence là-dessus et c'est le Conseil communal qui au moment où les signatures ont été déposées peut valider ou invalider l'initiative.
- M. Rohrer: est déçu de la manière dont la Municipalité a traité de cette initiative. Par respect pour les initiants et les bien plus nombreux signataires que les 1'126 comptabilisés, elle aurait pu la valider et soumettre un contre-projet constructif. Il aurait pu proposer, par exemple, une augmentation de la subvention qui aurait correspondu au rabais que la communauté tarifaire pourrait accorder à la Municipalité avec l'ouverture d'un grand compte. Avec la communauté tarifaire Mobilis il est possible d'avoir un grand compte et lorsque l'on ouvre un grand compte, on peut obtenir un rabais sur les abonnements, Ce rabais aurait peut-être été de l'ordre de grandeur de Fr. 50.- et peut-être que les initiants auraient retiré leur initiative si cela avait été fait. Il n'y aurait eu aucun impact sur nos finances. La Municipalité a préféré "botter en touche" en tentant de faire invalider cette initiative. Elle s'appuie sur un simple avis du SECRI. Dans les mails envoyés à la Municipalité, le SECRI précise clairement que cet avis n'engage nullement le Département ou le Canton dans le cas où les initiants ont recours à la Cours constitutionnelle, si cette initiative est invalidée. Ce n'est de loin pas un avis de droit et les fondements de cet avis ne sont pas étayés. Il est dit dans cet avis que la fixation des tarifs pour les transports publics relève de la compétence municipale ou d'une institution légale spécifique au Conseil et il est fait mention aussi de quelques premières lettres de l'article 106 de la LEDP sans aucune tentative d'interprétation par rapport à l'initiative soumise. Une analyse un peu plus approfondie de la situation doit nous faire valider cette initiative, ceci pour deux raisons. La première: en interprétant la loi un peu plus dans son esprit et sans rester au pied de la lettre, on peut assimiler cette initiative à un règlement que l'on aurait pu intituler Règlement sur la politique des tarifs pour les transports publics où il aurait été stipulé dans son premier article: les transports scolaires pour tous les écoliers glandois sont gratuits et dans son deuxième article: pour les autres cas, les tarifs de la communauté tarifaire Mobilis font foi. On aurait eu à faire à un règlement et cela aurait été de la compétence du Conseil communal, selon l'art. 17, al. 13 de notre Règlement, ce qui aurait permis de la valider. Là, il s'agit peut-être d'une interprétation, parce que la loi n'est pas prise au pied de la lettre, mais son esprit est quand même respecté. La deuxième raison qui ne laisse aucune place à l'interprétation est son implication sur nos comptes et sur le budget. Si l'initiative est acceptée en votation, il y aurait un coût. Ce coût devrait être inscrit dans le budget et les comptes comme l'est déjà la subvention pour les transports scolaires actuellement. Il s'agit de compétences qui incombent au Conseil communal, selon l'art. 17, al. 2, attributions et compétences. L'art 106a de la LEDP cité par le SECRI dit qu'une fraction du corps électoral peut déposer une demande d'initiative portant sur la réalisation d'un projet relevant de la compétence du Conseil. Ces textes sont clairs, le budget et les comptes sont de la compétence de notre Conseil, donc cette initiative doit être validée. Par quel subterfuge, la Municipalité pourrait tenter de nous expliquer que cette initiative n'a pas d'impact sur nos finances et qu'elle n'est pas de la compétence du Conseil. Pour lui, les arguments utilisés par la Municipalité pour tenter d'invalider l'initiative sont sans fondement et on n'a pas le droit de l'invalider, juste parce que son contenu ne convient pas. Il ne s'agit pas de juger le contenu, mais de savoir si elle est valide ou pas. Au vu de son implication financière, il n'y a aucun doute elle doit être

validée. Vu ces différents points, il propose d'amender les conclusions du préavis en changeant un seul terme: validité, à savoir:

Le Conseil communal, vu, oui, considérant, constate:

- la *validité* de l'initiative communale demandant «la gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland».

S'il propose cela sous forme d'amendement, c'est que si le préavis est refusé cela ne veut pas dire que le refus du préavis fait qu'on accepte le contraire des conclusions. La manière la plus simple est de changer les conclusions avec cet amendement et par la suite d'accepter le préavis.

- Le président répète l'amendement et ouvre la discussion sur celui-ci.
- M. Creteigny: la Municipalité demande de refuser cet amendement. Pour répondre à ce qu'il s'est dit, il est vrai que l'on peut parler des interprétations, mais l'interprétation est à double sens. Il est dit qu'on interprète la loi d'une certaine manière, mais on peut aussi interpréter le texte des initiants d'une autre manière pour essayer d'arriver à ces fins, après ce n'est qu'une question de position. De ce côté-là, la Municipalité n'a pas fait d'erreur forcément dans le cadre simplement d'avoir interpréter. Elle a demandé une position au SECRI et il a donné une position. Le SECRI indique qu'il ne s'engage pas, comme les avocats certainement, va toujours le faire d'une manière dégagee pour lui. Le SECRI n'engage pas le Canton dans un avis de droit, il le donne de manière libre à l'utilisation. Concernant la question relative aux finances, si on doit admettre que tout ce qui est objet de finances doit pouvoir passer par l'initiative, alors tous les textes qui ont finalement une limitation concernant les points liés au Conseil n'ont plus aucune valeur, parce que tout a effectivement un jour ou l'autre un impact sur les questions financières. De ce côté-là, il s'agit bien des autres éléments sur lesquels il faut se pencher et la Municipalité en reste à l'interprétation du SECRI.
- M. Waeger: il y a là un avis du SECRI et cela aurait été intéressant d'avoir un deuxième avis. Si l'avis du SECRI n'est pas si contraignant que ça, il reste un doute. Il est dit que le doute doit toujours profiter à l'accusé, alors pourquoi pas, demander l'avis du peuple? C'est lui qui tranchera en cas de doute.
- M. Gallay: qu'est-ce qui empêcherait les initiants de renoncer à une nouvelle initiative avec un texte valide? Ils vont de nouveau faire le tour et l'on va se retrouver là. D'une certaine manière, on comprend l'intention de ce texte et il est d'avis de le valider.
- M. Davoine: il y a là un avis juridique du SECRI. Le rapport majoritaire regrette qu'il n'y en ait pas d'autre. Dans le rapport minoritaire, il est mentionné que trois éminents juristes sont d'un avis contraire. Il est dit dans le rapport majoritaire que l'initiative ne serait pas la bonne méthode pour arriver à avoir la gratuité des transports publics. C'est totalement erroné puisqu'il y a une initiative à Ecublens qui a passé et qui est parfaitement valide; la différence est que le mot règlement a été mis dans le texte précis de ce qu'il fallait accepter; que la commune propose un règlement. Il y a une erreur ici des initiants, c'est qu'ils ne proposent pas de le faire par le biais d'un règlement. Le SECRI écrit à propos de la différence entre Gland et Ecublens: "*rien n'empêcherait un groupe de citoyens de la commune de Gland de constituer un nouveau comité d'initiative et de demander la mise en œuvre d'un règlement comme cela a été fait dans la commune d'Ecublens*". Selon le SECRI, il manque juste le mot règlement. C'est avis de droit-là ne peut en aucun cas être suivi. Il ne s'agit pas d'un avis personnel, mais celui du Tribunal fédéral (TF) dans sa jurisprudence et de la Cour constitutionnelle du canton de Vaud. Celle vers laquelle, en cas de recours, on se retournerait si jamais on venait à "revalider" cette initiative. La Cours, comme mentionné dans le rapport de minoritaire, a rendu le 19 mai 2010, un arrêt sur l'invalidation de l'initiative pour le salaire minimum et elle en a profité pour rappeler les principes généraux: "*confrontée à un simple vœu articulé par des citoyens, l'autorité ne peut méconnaître qu'il appartiendra encore au législateur de concrétiser l'initiative en adoptant les normes nécessaires à sa réalisation et en disposant pour se faire d'une certaine liberté. On peut présumer que le législateur, tout en tenant compte de la volonté des initiants, pourra corriger les imperfections éventuelles de l'initiative lors de sa concrétisation*», puis suivent les différents arrêts du TF confirmant cela. Il y a effectivement une petite imperfection: il manque le mot règlement. On peut très bien accepter cette initiative, il faudra après effectivement le faire par l'entremise d'un règlement.

Dans le cadre du salaire minimum, on a dit qu'il faudra une loi d'application. C'est très compliqué à mettre en place, ça pose des problèmes par rapport aux lois fédérales qui légifèrent partiellement dans ce domaine où il ne faudra pas empiéter; mais si l'interprétation permet de comprendre par un sens tel qu'elle n'apparaît pas manifestement et indubitablement inexécutable, elle doit être déclarée recevable et soumise au vote populaire; c'est la jurisprudence constante du TF qui le dit. "in dubio pro populo", le doute profite au peuple. La Municipalité vient de nous dire que nous avons interprété, il y a un doute. Il n'y a aucune question à se poser par rapport à ça, le TF est absolument clair. On n'a pas un avis de droit, on a la jurisprudence constante en la matière, le doute profite au peuple. Si c'était d'emblée inexécutable, si tout de suite on disait non ce n'est pas possible, ce n'est pas le cas et le SECRI a oublié ça. Le SECRI dit c'est exécutable tel quel, oui si on demande juste ça, c'est de la compétence de la Municipalité, mais le TF l'a toujours rappelé, les initiants c'est le peuple, ils ne sont pas sensés mettre 5'000.- Fr. dans un avis de droit d'un avocat. Il faut interpréter oui, toujours en la faveur des initiants. Il n'est pas possible pour lui, de dire que là, on n'aurait pas au moins ce petit doute qui ferait qu'on devrait valider cette initiative.

- M. Favez: l'avis du SECRI contenu dans le préavis est-il rapporté dans son intégralité? Cet avis du SECRI se base sur l'art. 106 de la LEDP, mais n'aborde nullement l'art. 106m disant: «*Le Conseil général ou communal statue sur la validité des initiatives. Il constate la nullité de celles-ci dans deux cas: a) les initiatives qui sont contraires au droit supérieur; b) celles qui violent l'unité de rang, de forme ou de matière*». Ce sont les deux seuls cas où l'invalidité de l'initiative peut être retenue. D'après la Municipalité, est-ce que l'un de ces deux éléments est touché par le cas qui nous occupe? Si cette initiative viole le droit supérieur, pourrait-on savoir quelle législation supérieure est violée par cette initiative?

- M. Vallat: sur cet objet, il y a le processus démocratique pénible avec des possibilités de recours pour les initiants et les réclamations de la population et il y a le processus démocratique qui se poursuit dans le sens que si cette initiative est considérée comme valide elle va suivre son travail de démocratie avec la Municipalité qui préparera un projet de règlement dans un préavis, puis le Conseil communal se prononcera sur le préavis et son règlement. S'il est accepté, le règlement s'applique, s'il est refusé, il peut y avoir référendum de la population. A ce jour, on ne dit pas totalement non à un processus, mais on est en train de dire: veut-on le bloquer avec des recours ou veut-on le poursuivre en se donnant encore une chance avec un prochain préavis?

- Mme Golaz: l'avis du SECRI, mis à part une demi-phrase, est transcrit dans son intégralité dans le préavis, la Commission a eu à disposition le mail. Concernant l'art. 106m, cette initiative ne viole pas le droit supérieur et ne s'adresse pas aux compétences du Conseil communal, c'est ce qui a été rapporté à la Municipalité. Il est discuté ici uniquement de la validité ou non de l'initiative. Après si le Conseil l'estime valide, la Municipalité devra revenir devant lui avec une proposition, par exemple de rejeter l'initiative ou de l'assortir d'un contre-projet. Le Conseil communal pourra toujours s'exprimer sur le fond: accepter ou rejeter l'initiative. Si elle est acceptée, elle entre vigueur; si elle est rejetée, elle est soumise au vote populaire.

- M. Favez: ces réponses montrent que cette initiative doit être validée et que la proposition de la Municipalité est erronée. Dans le rapport de minorité, les commissaires indiquent que trois avis de juristes ont été demandés et les trois vont dans le même sens. Aussi, M. Favez a demandé un avis au Service juridique et législatif, lequel est plus "pointu" pour tout ce qui touche aux affaires législatives, aux interprétations de lois, de règlement ou de constitution. Puis il lit quelques extraits de la réponse obtenue: «*dans un délai aussi bref et sans avoir connaissance de l'entier du dossier et notamment l'intégralité de l'avis rendu par le SECRI, le Service l'a eu puisqu'il a eu le préavis, il m'est impossible de me prononcer de manière exhaustive, cela étant je dois avouer que la lecture du préavis pose quelques questions: la compétence exclusive de la Municipalité reposerait, selon le préavis, sur le fait qu'il s'agirait de tarification des transports publics et que cette compétence relève de la Municipalité en l'absence d'attributions légales spécifiques au Conseil; hors il ne s'agit à mon sens pas d'un problème de tarification mais plutôt d'une question de subvention, respectivement et individuelle aux élèves. La fixation des tarifs des abonnements au sein de la communauté tarifaire vaudoise me semble échapper largement à la seule commune de Gland. Hors un tel financement*

nécessitant les moyens que seul le Conseil peut allouer, il ne me semble pas d'emblée exclu que celui-ci soit compétent». Il s'arrête ici dans les éléments qui sont cités par cette personnalité importante du Service qui conclut qu'à son avis, il n'est pas possible d'invalider cette initiative et que le doute est de toute évidence présent. M. Favez invite à valider l'initiative et à accepter l'amendement proposé.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

Par 28 oui, 13 non et 19 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement de M. Rohrer stipulant:

- la validité de l'initiative communale demandant «la gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland».

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

Par 32 oui, 16 avis contraires et 17 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 9 amendé relatif à l'initiative populaire demandant «la gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland», constate:

- la validité de l'initiative communale demandant «la gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland».

10. Préavis municipal N° 10 relatif à la motion de Mme Catherine Labouchère «Pour l'instauration d'un numéro téléphonique Allô Séniors».

- M. P. Regazzoni, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: remercie la Municipalité pour avoir été très constructive dans l'acceptation de cette motion. Avec les bonnes nouvelles annoncées ce soir, elle se réjouit que cette ligne téléphonique ne sera pas sans appel et sans réponse.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 10 relatif à la motion de Mme Catherine Labouchère «Pour l'instauration d'un numéro téléphonique Allô Séniors», soit:

- la création d'une permanence téléphonique «Allô Séniors», à savoir la mise à disposition d'un répondant téléphonique pour les Séniors;

- que les frais inhérents soient intégrés dans les comptes de l'exercice 2012.

11. Préavis municipal N° 13 relatif au budget de l'exercice 2012.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances précise que la Commission, comme à chaque fois, essaie d'aller plus à fond dans les différents dicastères de manière à ce que les Conseillers qui ne sont pas familiarisés avec ce type de rapport puissent s'y retrouver. La Commission se limite à une comparaison entre le budget de l'année en cours et celui de l'année à venir. Chaque fois, l'évolution est indiquée ce qui permet d'ajouter, le cas échéant, quelques commentaires, puis il lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: jusqu'à l'introduction de Mobilis, les enfants bénéficiaient d'un abonnement à Fr. 85.-, avec l'arrivée de Mobilis, il a passé à Fr. 405.-. Même avec les Fr. 125.- accordé par la Municipalité,

il reste une ardoise de Fr. 280.- pour les parents concernés. Pour cette raison, il dépose l'amendement suivant concernant le poste 501.3662.00, subvention transports scolaires :

Le montant de Fr. 35'000.- prévu au budget 2012 est à augmenter de Fr. 14'250.- afin de ramener les prix des abonnements au niveau d'avant l'entrée dans Mobilis.

- La discussion est ouverte sur l'amendement.
 - M. Collaud: la Municipalité invite le Conseil à refuser cet amendement. Il rappelle qu'en décembre 2010 il y avait déjà eu un tel amendement pour réduire le subventionnement et que la Municipalité avait proposé de réduire le prix de Fr. 125.- et le Conseil l'avait validé. La Municipalité demande de confirmer le choix qui avait été fait. La Municipalité avait aussi été plus loin en donnant la possibilité d'acheter des abonnements au mois en ayant droit aux mêmes subventionnements afin de soutenir, d'une part les familles ayant des difficultés à payer la totalité de l'année, et d'autre part de donner la possibilité aux personnes, qui pour des questions de santé, n'utiliseraient que quelques mois l'abonnement et non sur l'ensemble de l'année. La Municipalité avait demandé aux CFF s'il était possible de réduire ces abonnements à une seule zone, celle de Gland, la réponse a été négative, l'obligation est d'avoir deux zones, ainsi les personnes peuvent utiliser le train pour aller à Nyon, c'est un des avantages de l'abonnement Mobilis. La Municipalité estime que Fr. 280.- sont acceptables.
 - M. Calabrese: il ne faut pas accepter cet amendement puisque le Conseil vient d'accepter le préavis qui va donner la voix au peuple. Il faut continuer dans ce processus. Il est conscient que pour certaines familles qui sont dans la difficulté, le temps que prendra toute cette procédure leur sera pénible à supporter. Ceux qui sont proches de l'école peuvent se passer de bus et aller à pied ou à vélo. Pour la zone intermédiaire sous gare, l'on pourrait se poser la question: si le transport, entre guillemet, n'est pas une obligation. Pour les parents ayant des difficultés financières existe-t-il des possibilités ponctuelles de subventionnement ou d'aide que la Municipalité pourrait donner? Si oui, quelles seraient les démarches à faire?
 - M. Collaud: il n'y a pas de règlement pour les subventionnements au niveau des transports. Par contre une personne en difficultés a la possibilité de s'adresser auprès de la conseillère école famille qui établira un dossier et le transmettra à la Municipalité pour étude et décision. Les montants sont donnés dans les comptes de la commune. La règle adoptée jusqu'à présent par la Municipalité est à chaque fois de refuser de payer la totalité du montant et de demander une participation.
 - M. Vallat: comprend le bien-fondé de la demande. L'art. 106 de notre règlement précise que le budget ne peut pas être amendé de plus 10%; au-delà, cela doit faire l'objet d'un avis adopté par la Commission des Finances et un avis préalable de la Municipalité. Il faut refuser cet amendement.
 - M. Favez: la procédure de l'initiative va mettre beaucoup de temps avant d'être soumise au peuple. Avec cet amendement, c'est le contre-projet que la Municipalité se refusait de faire. C'est l'occasion de réagir à ces tarifs qui ont augmenté l'année passée. L'art 106 prévoit que l'on ne peut pas amender une ligne du budget de plus de 10%, or la demande a été spécifiquement transmise à la Municipalité. Elle a répondu à l'instant qu'elle se prononçait contre cet amendement. La Commission des Finances a également été informée, peut-être que son président va donner son préavis. Il encourage à accepter l'amendement qui pourrait mettre fin totalement à la procédure même de l'initiative. On pourrait imaginer que le comité d'initiative se satisfasse de la proposition d'amendement, d'un retour au statu quo d'avant l'entrée en vigueur de Mobilis et retire par-là même son initiative. C'est une supposition qui n'est pas à négliger.
 - M. Mawjee: l'amendement a été transmis à la Commission des Finances et il en a été discuté. La Commission a compris que dans l'état actuel, nous ne changerions que le montant qui est mis au budget et qu'il n'y a aucun règlement d'application ou de consignes de dépenses qui seraient intégrés. La Commission des Finances préavis pour répondre négativement à cet amendement.
 - La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président relit l'amendement et il est passé au vote.

Décision

Par 16 oui, 44 non et 8 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse l'amendement.

- La discussion continue sur le budget.

- M. de Hadeln: dans un rapport de la région, il a été constaté que Gland dépensait le moins par habitant pour la culture. La population va augmenter de 1,5% et il constate que le compte 152.3653, Aide aux sociétés locales, les Fr. 23'000.- sont restés intouchés. Le compte Subventions associations culturelles 152.3653.20 de Fr. 143'000.- est aussi non augmenté et le montant n'a pas changé depuis de nombreuses années; il serait bien de faire un geste pour montrer que l'on s'intéresse davantage au travail de nombreuses associations locales, Gland mériterait plus. Le compte 740.3655.00 Activités diverses de la Commission d'intégration a été réduit de Fr. 8'000.- à Fr. 5'000.- ce qui l'étonne sachant que la Commission d'intégration a entendu des vœux de différents groupements souhaitant organiser diverses animations au cours de l'année. Il ne veut pas faire d'amendement pour augmenter ces chiffres mais demande à la Municipalité plus de générosité pour les activités culturelles.

- Mme Gabriel: propose un amendement concernant le poste 111.3659.10, Aides à l'étranger: *Le montant de Fr. 9'000.- prévu au budget 2012 est à augmenter de Fr. 7'500.- afin de compléter le montant habituel de Fr. 5'000.- par 1.- Fr. par habitant.*

Elle explique cela par le fait qu'en 2010, elle avait déposé un postulat pour augmenter le montant alloué à l'aide au développement en proposant de donner Fr. 2.- par habitant à la FEDEVACO. La réponse de la Municipalité était qu'elle privilégiait le statu quo et le Conseil communal avait refusé cette réponse. La Municipalité disait vouloir conserver un montant à attribuer aux projets menés par des glandois. Jusqu'en 2009, Fr. 5'000.- étaient prévus pour ce poste, ensuite il a été augmenté. C'est pourquoi, elle propose de conserver le montant habituel de Fr. 5'000.- pour que la Municipalité puisse l'attribuer selon les sollicitations reçues, mais afin de donner une impulsion plus forte à l'aide au développement, elle souhaite ajouter Fr. 1.- par habitant, soit Fr. 11'500.- qui pourraient être confiés à la FEDEVACO. On arrive donc à un montant total de Fr. 16'500.-, d'où la proposition d'augmenter le budget de Fr. 7'500.-. D'autres communes donnent plus de Fr. 1.- ou 2.- par habitant, Mies est la première commune du Canton à suivre les recommandations de l'ONU et de l'OCDE en mettant le 0,7% de son budget de fonctionnement à l'aide au développement. Avec Fr. 9000.- budgétés, Gland est mauvais élève puisque cela représente 78 centimes par habitant.

- La discussion est ouverte sur l'amendement.

- M. Collaud: en faisant un amendement, il est possible de dire quel est le montant qui peut être augmenté, mais il n'est pas possible d'imposer à qui ou à quel endroit. Lorsque la Municipalité avait répondu en 2010, c'est qu'elle voulait être libre de verser à qui ou à quel endroit. Avec cette approche, on irait avec un montant supérieur versé à l'étranger et que le montant à disposition pour les dons et subventions casuels pour tout ce qui est soutien des bénévoles au niveau régional seraient inférieur à ce montant. La Municipalité a compris le message et sur les Fr. 7'000.- qui ont été attribué pour le budget 2011, Fr. 4'000.- ont été versés à la FEDEVACO, les autres Fr. 3'000.- étant pris pour autre chose. Par rapport à l'aide à l'étranger et aux subventions casuelles, il est intéressant de maintenir une différence entre les deux. A chaque fois qu'il y a eu quelque chose, la Municipalité a utilisé ses compétences pour verser à l'étranger et elle n'hésite pas à le faire.

- M. Hill: combien avons-nous mis d'argent à fonds perdus dans Télé-Dôle SA cette année et combien y aura-t-il pour l'année prochaine?

- M. Collaud: il a été versé Fr. 40'000.- pour Télé-Dôle; la Municipalité a des compétences pour Fr. 50'000.- et elle n'a pas voulu les utiliser complètement. Sur l'ensemble des communes du district, ce sont environ Fr. 450'000.- qui ont été versés. L'assemblée de Télé-Dôle a eu lieu début décembre et il y a volonté des actionnaires de demander à ce que le prêt soit repris au niveau de la région; une demande a été faite dans ce sens par le Conseil d'administration au Conseil régional. Il existe dans le fonds touristique, s'il n'y a pas de dépenses au 31 décembre 2012, un montant d'environ 1,2 Mio. M. Collaud a demandé au Codir d'examiner dans quelle mesure il pourrait être utilisé, sachant qu'il faudra, en accord avec les organisations, refaire les pistes pour donner une chance à ce site et que ce soit viable, il en coûterait environ Fr. 500'000.-.

- Mme Gabriel: proposait à la Municipalité de donner à la FEDEVACO pensant que c'était plus pratique. Elle ne voit pas d'inconvénient à ce que la Municipalité choisisse elle-même, l'important est qu'il y ait un montant pouvant changer la vie de beaucoup de gens au Sud. Il n'y a pas de raison que se soit limité juste parce qu'on donne moins, on peut aussi donner plus, ici.
- M. Favez:. le Conseil communal précédent en refusant la réponse municipale a accepté le principe d'un don de Fr. 2.- à une institution d'aide à l'étranger. La Municipalité dans le budget 2012 aurait dû inclure cette volonté du Conseil communal. La FEDEVACO est une organisation sérieuse qui a tenu récemment son assemblée générale à Rolle et où les Autorités locales et régionales y étaient invitées et certaines présentes, mais il n'y avait pas de représentant de Gland. C'était l'occasion de se rendre compte de l'utilité d'une telle fédération et de prendre connaissance des projets menés par celle-ci. Il encourage à accepter l'amendement, ce qui représente une augmentation de Fr. 1 par habitant. Quant à l'argumentation disant que l'on donne plus à l'étranger que chez nous, il la réfute. Il ya aussi des aides et subventions aux sociétés locales, mais il préfère que l'on donne de l'argent pour l'aide à l'étranger plutôt que celui-ci serve à des voyages pour certaines sociétés de jeunesse.
- M. Collaud: il n'a jamais été mentionné qu'il fallait verser Fr. 2.-, c'est erroné. Il s'agissait d'un exemple que Mme Gabriel avait donné dans son texte précédent.
- M. G. Grandjean: préfère l'aide individuelle plutôt que communale pour le Sud. En votant le budget, le Conseil dispose de l'argent des contribuables et il se doit de se montrer prudent.
- M. Mawjee: il y a une année, il a été choqué par un courrier de la FEDEVACO lui proposant de le coacher, de l'aider, de préparer son dossier pour qu'il puisse ensuite obtenir des subventions de la part de la commune. S'il est partisan d'une aide quelconque à la disposition de la Municipalité, il ne soutiendra pas que le subventionnement aille uniquement à cette fondation.
- Mme Gabriel: précise qu'elle parle à titre personnel, elle n'a pas été contactée par la FEDEVACO. Si l'argent ne va pas à cette fondation, le plus important c'est qu'il aille au Sud.
- M. Vallat: désire connaître la position de la Commission des Finances puisque l'on se retrouve dans le cas d'une augmentation du budget de 10%.
- M. Mawjee: la Commission des Finances a statué et préavisé négativement. Elle propose donc de refuser cet amendement.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
Le président relit l'amendement et il est passé au vote.

Décision

Par 21 oui, 46 non et 6 abstentions significatives, le Conseil communal refuse l'amendement.

- La discussion continue sur le budget.
- M. Hill: il y a toujours quelques surprises avec la péréquation. Le montant provisionné de plus de 9 Mio peut-il les éviter?
- M. Collaud: il y a trois niveaux de péréquation. La péréquation horizontale, où il faut payer un certain montant, nombre de points d'impôt pour recevoir ensuite, par rapport à la population. Sur ce montant-là, il y a environ 3 Mio à payer entre ce que l'on paie et ce que l'on reçoit, cela a été validé au niveau du Service de la bourse. La facture sociale avec les recettes fiscales, environ 6 Mio sont calculés sur la base des encaissements de 2010, ce montant a aussi été validé. Les impôts aléatoires: droits de mutations, gains immobiliers, impôts sur les successions et sur les frontaliers. Les trois premiers sont avec 50% de retour au niveau du Canton, le dernier avec un retour de 30% au niveau du Canton. Dans les comptes 2010, base des négociations, il y a eu des éléments extraordinaires: 2,2 Mio d'impôts sur les successions et donations, environ 6 Mio sur les gains immobiliers et près de 2 Mio sur les droits de mutations, soit 10 Mio. Sur ces 10 Mio, il faut en mettre 5 en réserve, soit 50%. Dans le budget 2012, sur les trois postes que sont les droits de mutations, les gains immobiliers et les droits de successions, il est prévu des encaissements de l'ordre de 2 Mio, le 50% donc 1 Mio à verser à l'Etat. C'est pour cette raison que la Municipalité a adressé un courrier à l'Etat en expliquant qu'il y avait eu un élément extraordinaire en 2010 et qu'elle demandait une réduction. Comme le budget

avait déjà été validé par l'Etat, cette réduction n'était pas possible, par contre il y avait possibilité pour la 4^e tranche de 3 Mio de ne pas avoir l'obligation de la mettre dans le budget, mais un rapport devra être établi en août 2012. Sur la base des rentrées des droits de mutations, gains immobiliers et successions, une décision sera prise par l'Etat. Ce qui peut s'expliquer par: soit Gland encaisse 2 Mio et reste avec le budget présenté, c'est une opération blanche; soit Gland encaisse 6 Mio et alors l'Etat dit que l'on a encaissé plus que prévu et que l'on doit payer le dernier acompte, l'argent est là pour le faire, c'est aussi une opération blanche. Plutôt que d'avoir quelque chose de fictif et de théorique, cette demande est pleine de bon sens et ne présente pas de risque au niveau du budget.

- Mme R. Boyet: constate que rien n'est prévu dans le chapitre Aides individuelles afin d'assurer l'accès financier à l'enseignement de la musique.
- M. Collaud: la nouvelle loi sur les Ecoles de musique entre en vigueur le 31 juillet 2012. Le montant du subside à disposition jusqu'à maintenant de Fr. 120.- a été maintenu jusqu'à fin juillet 2012. Dès le 1^{er} août jusqu'à la fin de l'année, il sera pris le montant à verser par habitant selon la nouvelle loi. Le Conseil régional verse Fr. 200.- par élève et le contrat est par année.
- M. Gallay: un élève se rendant chez un professeur privé n'a pas de subside?
- M. Collaud: les subsides attribués avant n'étaient que pour 4 groupes: le Conservatoire de l'Ouest Vaudois, le Conservatoire de Terre Sainte, les Ecoles de musique de Nyon et de Rolle.
- M. Favéz: s'étonne des tableaux montrant l'évolution en % entre les budgets 2011 et 2012. Cette évolution indiquée ainsi est trompeuse car ne tenant pas compte de la bascule de 2 points d'impôts. Pour que ce pourcentage soit utilisable, il aurait été judicieux de tenir compte de cette bascule. C'est un élément important qui pourrait être remis aux Conseillers lors d'un prochain Conseil. Il constate l'attribution à un fonds de réserve au poste 822.3818 de Fr. 276'000.- et de Fr. 215'000.- au poste 822.3818, mais les dépenses liées au domaine énergétique sont minces. Il serait logique de connaître la hauteur de ces fonds, où peuvent-ils être consultés ou est-il possible d'avoir l'information ce soir? Il a peur que cette taxe prélevée sur la facture d'électricité soit un impôt déguisé. Le but était d'aider les citoyens dans les projets de rénovation de bâtiments, cela est fait avec des subventionnements de postes de télévision, moins consommateurs d'électricité. Les dépenses de Fr. 74'000.- par rapport au fonds de réserve paraissent disproportionnées. Il faudrait prévoir une utilisation un peu différente. Récemment, la Cours des comptes s'est penchée dans un certain nombre de communes sur la manière dont est traitée la question des subventions. Comme le prévoit la loi sur les subventions, chaque subvention devrait faire l'objet d'un règlement et que les comptes des organismes soient bien vérifiés, c'est peut-être moins important pour une petite subvention par rapport à des subventions conséquentes. Cette loi était-elle appliquée et vérifiée par la commune, ou est-ce par des organismes neutres?
- M. Collaud: concernant le tableau comparatif, c'est la méthode utilisée. Il faut rajouter 2 points d'impôts ce qui représente à peu près Fr 500'000.-, la récapitulation sera faite afin de montrer ce qu'il en est. Concernant les fonds de développement durable et efficacités énergétiques, soit on utilise les fonds, soit il faut réduire les taxes. Des modifications ont été faites. Depuis le 1^{er} juillet, concernant les montants versés sur les vélos, il y a eu une cinquantaine de demande de subventionnements. Fr. 700.- pour les vélos et Fr. 1'000.- pour les montants supérieurs. Dans ce compte, il n'est pas fait mention des subventions demandées par les citoyens étant donné que l'autorisation a été donnée dans le règlement que tout ce qui est au niveau municipal jusqu'à Fr. 50'000.- par cas est de la compétence municipale. A chaque fois qu'il y a un subventionnement effectué, c'est un montant inférieur par rapport au règlement puisé directement dans les subventions des postes 822.3656 ou 823. 3656. Au prochain Conseil sera donné le montant qu'il y a au niveau des fonds, le montant déjà dépensé pour 2011 qui ne sera pas tout à fait complet, vu que c'est à fin février que le montant est donné par la S.E.I.C. et le nombre de personnes touchées par ces subventionnements.
- M. Cretegnny: Gland n'a pas de réglementation sur les subventions. La Municipalité s'est renseignée auprès de la responsable de l'application de la loi cantonale sur les subventions. Dans sa réponse, elle dit très clairement que les communes ne sont pas obligées par rapport à la loi sur les subventions. La Municipalité va vérifier par la suite ce qui se passe et qui a raison dans cette affaire.

- M. Marandola: souhaite une explication concernant le poste 210.4004, à quoi correspond-il? Ce n'est pas l'impôt à la source vu que c'est le 210.4003.
- M. Collaud: le poste 210.4004 concerne toutes les personnes au forfait.
- M. Marandola: propose un amendement concernant les subventions culturelles: *augmenter de 10% le poste 152.3653, soit Fr. 2'300.- ainsi qu'augmenter de 10% le poste 152.3653.20, soit Fr. 14'300.-.*
- La discussion est ouverte sur l'amendement.
- M. Cretegnny: demande une interruption de séance afin que la Commission des Finances puisse se prononcer sur cet amendement et que la Municipalité puisse en discuter.

Après l'interruption de séance accordée par le président, les débats reprennent.

- Mme Monney: est touchée par cette demande. Lors de la préparation du budget, elle a rencontré les différentes associations et les budgets correspondaient à leurs attentes. Il faut continuer avec ce qu'il est prévu cette année. S'il devait y avoir un projet très intéressant on pourrait trouver ce qu'il faut, mais il est dommage d'augmenter s'il n'y a pas quelque chose qui nécessite ce montant. Elle prône la raison mais sera attentive lors de l'élaboration du prochain budget.
- M. Collaud: les Commissions des sports et de la culture ne sont pas encore nommées. Il y a volonté de voir comment cela va évoluer au niveau de la région. Dans le cadre du Conseil régional, différentes synergies doivent encore se mettre en place dans le courant du deuxième semestre de 2012. Il propose de refuser les amendements.
- M. Girardet: il est demandé une augmentation, cela le dérange. Qu'il y ait un projet, oui, mais sans véritable projet, non. Il y a beaucoup de dépenses prévues pour toutes ces prochaines années, alors augmenter pour augmenter, non.
- M. Gallay: la culture a déjà une belle part lorsque l'on constate que pour le poste Théâtre il est payé pas loin de Fr. 330'000.-.
- M. Calabrese: si la Municipalité a un projet qui lui tient à cœur, elle aura tout loisir de venir devant le Conseil avec un préavis. On ne bloque pas son travail en gardant le budget tel qu'il l'est.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le président relit les deux amendements et il est passé au vote.

Décision

Par 15 oui, 49 non et 9 abstentions significatives, le Conseil communal refuse l'amendement concernant le poste 152.3653.

Par 18 oui, 50 non et 5 abstentions significatives, le Conseil communal refuse l'amendement concernant le poste 152.3653.20.

- La discussion continue sur le budget.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

*A une large majorité, 7 avis contraires et 3 abstentions significatives, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 13 relatif au budget de l'exercice 2012, soit:
- le projet de budget de l'exercice 2012, présenté par la Municipalité prévoyant un excédent de charges de Fr. 1'560'896.- est accepté.*

12. Préavis municipal N° 14 relatif à la détermination du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2011 - 2016.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances précise qu'elle s'est trouvée empruntée quant à la formulation des recommandations à cause de la difficulté à savoir quels sont les investissements incontournables d'où le vœu adressé à la Municipalité, puis il lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.

- Mme Labouchère: est d'accord avec le contenu du vœu de la Commission, elle désire entendre la Municipalité sur sa vision politique par rapport à ses priorités. Dans le plan des investissements, il y a encore le réseau d'égouts qui n'est pas achevé, il y a des priorités dans les priorités. Surtout que dans son rapport sur le budget, la Commission des Finances met en garde que sur les projets des priorités définies aux pages 66 et 67 de 104 Mio, il faut faire attention et pas tout réaliser.
- M. Hill: augmenter pour augmenter sans savoir à quoi va servir cet argent, il a de la peine à accepter l'augmentation de ce plafond; quelles sont les priorités?
- M. Collaud: au niveau du plafond d'endettement, c'est toujours pénalisant s'il doit y avoir de grands montants à investir et que plusieurs doivent se faire en même temps. Aujourd'hui, l'endettement se situe à 56 Mio, il faut rajouter les transitoires, les créanciers et les limites commerciales bancaires qui ne sont pas utilisées, en arrondissant, nous sommes à 60 Mio. Le Conseil a validé jusqu'à présent 17 Mio qui étaient des engagements pouvant être effectués, mais pas encore encaissés et 3,5 Mio ont été validés ce soir ce qui fait 20.5 Mio plus 60 Mio, soit 80,5 Mio. Si, venaient en même temps la piscine, 19 Mio, et le Conseil régional, 9.4 Mio, on se trouve déjà au sommet du plafond d'endettement. Le travail est de répartir sur l'ensemble de la législature les projets mentionnés de 73 Mio, moins les 3.5 Mio qui viennent d'être validés et cela est à faire jusqu'à fin janvier afin que la Municipalité puisse tenir compte des éléments qui sont prioritaires. Par exemple, la piscine c'est 5 Mio et en fonction de la décision du Conseil régional, la Municipalité doit prendre une décision tout de suite et reporter des objets à plus tard. Si la Municipalité vient devant le Conseil communal avec 9,4 Mio pour le Conseil régional pour les 5 prochaines années, ça va "manger" 8 Mio uniquement parce qu'il faut faire valider la totalité en une seule fois, idéalement pour le plafond d'endettement le rêve serait de venir chaque année avec 1,2 Mio. Il faut essayer de réduire l'endettement, ne pas garder trop de liquidité en caisse parce que si on a 10 Mio comme maintenant, il n'est pas possible de les mettre en moins dans le plafond d'endettement, c'est technique. Quand ce sera plus précis, le Conseil sera informé. Quant au PGEE, oui certaines parties ne sont pas encore en séparatif, cela fait partie d'un projet ainsi que tout ce qui concerne Grand-Rue - rue du Borgeaud. Encore une fois, faut-il venir devant le Conseil pour la totalité ce qui représente 12 Mio ou faut-il le faire en plusieurs étapes? Cela fait partie de la réflexion sur le plafond d'endettement, autrement il aurait fallu demander un plafond d'endettement de 130 Mio, mais on a préféré descendre à 108 Mio pour être obligé de travailler par rapport aux recettes fiscales et si des événements particuliers venaient, les ratios pourraient changer très rapidement ce qui amènerait à faire des propositions de modifications.
- M. Hill: est conscient qu'il y a des investissements à faire et que peut-être il serait possible de modifier ce plafond d'endettement de 108 Mio à 97 Mio. Le plafond d'endettement ne constitue nullement une autorisation d'emprunter pour la Municipalité, ni une obligation du Conseil communal d'approuver tous les préavis présentés jusqu'à concurrence du plafond d'endettement. Le plafond des cautionnements ne demande aucun commentaire, vu que la proposition de la Municipalité est soutenue. Par contre, nous sommes concernés par le changement de notre «Quotité de la dette brute», en passant de «Bon» aujourd'hui à «Mauvais» en 2014 déjà, et avec le risque d'atteindre le «Critique» si la conjoncture économique a des répercussions négatives sur notre commune. Si l'on prend les 190% que nous avons pour 2016, cela donne une marge de 5% pour arriver dans le «Critique», ce qui pourrait nuire à notre coût de financement. Le plafond d'endettement projeté, selon le préavis, nécessite un plafond effectif de 91,4 Mio permettant de raisonnablement fixer notre plafond d'endettement à 97 Mio, soit un montant identique au plafond d'endettement de la législature 2006 - 2011.
Le budget 2012 prévoit des revenus financiers à hauteur de 51 Mio environ pour atteindre 56,8 Mio environ en 2016, ce qui serait légèrement inférieur aux revenus figurant dans les comptes 2010.
Les intérêts de la dette, selon le budget 2012, s'élèvent à 1,630 Mio.
Le plan des investissements, aux pages 65 à 67 du budget 2012, atteint la somme de 77 Mio et a été confirmé à la presse la semaine dernière par le municipal chargé des Finances.
Conformément au vœu qui figure dans le rapport du préavis 14, des choix et priorisations restent nécessaires pour maintenir un degré d'endettement acceptable et de ne pas trop affecter les charges fixes.

L'endettement actuel de la commune est de 57 Mio environ (source préavis 8) et des charges d'environ 10 Mio pour des travaux engagés sur des préavis déjà validés permettent des investissements pour au moins 25 Mio environ pour un financement effectué par des emprunts. Cependant, et sans vouloir faire preuve de catastrophisme, un tel relèvement serait d'autant plus douloureux en cas de problème dû aux turbulences des marchés financiers, et en cas d'endettement élevé.

Le montant des charges, selon le budget 2012, limite notre marge d'autofinancement à Fr. 3'040'104.-, alors que l'objectif de la Municipalité est d'atteindre 6 Mio environ. Mais ce même objectif de marge d'autofinancement, souhaité par la Municipalité à hauteur de 12%, et ce quel que soit le plafond d'endettement, pourrait à lui seul signifier une hausse d'impôts pour les contribuables glandois, selon les ambitions de la commune. Il est vrai aussi que, toujours en fonction de la hauteur des ambitions communales, un plafond d'endettement trop bas pourrait également nécessiter un relèvement de l'imposition.

Chaque tranche d'augmentation d'emprunt de 10 Mio correspond à une augmentation de charges d'intérêts de Fr. 200'000.-, auquel il faut bien entendu ajouter Fr. 350'000.- d'amortissements.

Autrement dit, cela équivaut à 1 point d'impôts selon les revenus actuels.

Les revenus exceptionnels ont constitué des bonnes surprises ces dernières années et ont permis de revenir à une évaluation «Bon». Il semble judicieux de pouvoir la maintenir à «Moyen» ou, au pire des cas, à la situer à 175% au maximum. De bonnes surprises permettant naturellement de réaliser des projets qui ne seraient pas dans nos moyens.

Etant donné que la Municipalité est consciente qu'un niveau d'endettement trop important n'est pas favorable et qu'il enlève toute marge de manœuvre, j'estime qu'il est possible de reconduire le plafond d'endettement à 97 Mio.

- M. Collaud: il ne faut pas toujours mentionner des éléments plus noirs qu'ils ne le sont. Gland se trouve dans une phase où des investissements conséquents arrivent au niveau des montants et c'est pour cela qu'il faut avoir un plafond d'endettement un peu plus haut. S'il n'y avait que des investissements entre 1 et à 2 Mio, aucun soucis pour un plafond à 97 Mio. Avec les investissements futurs, 10 Mio pour la région, 14 Mio pour la piscine et pour tout ce qui est prévu pour la Grand-Rue, cela veut dire qu'il faut engranger des bénéfices pour pouvoir réduire l'endettement. Les investissements sont lourds au départ et nous n'avons pas suffisamment engrangé pour pouvoir travailler. Il faut valider les 108 Mio. C'est le Conseil communal qui voit chaque préavis, chaque évolution avec les charges financières et les amortissements futurs, où on se situe au niveau du plafond d'endettement et même comparer par rapport aux paiements qui seront effectués si on est dans la bonne direction. En aucun cas, il y a volonté de partir dans une situation de mettre en péril et de reporter sur les générations futures une situation qui ne serait pas bonne.
- M. Vallat: le plafond d'endettement n'est pas une carte blanche que l'on donne à la Municipalité. C'est la marge de manœuvre que le Conseil s'autorise pendant 5 ans pour pouvoir investir. Il est indispensable de fixer des priorités: en 1 ne figure que des projets indispensables: le réseau routier, l'eau, l'énergie; en 2: des projets de besoin, mais pas indispensables et qu'il est possible de retarder dans le temps; en 3: plutôt des souhaits que la commune peut s'octroyer, s'il y a encore de l'argent dans la caisse. Il faut maintenir les 108 Mio. Il ne faut pas oublier qu'un effort a été fait ces dernières années pour descendre la dette parce qu'il y avait un petit peu moins de projets à investir, maintenant nous nous retrouvons dans un cycle d'investissements et il faut accepter la contrainte d'endettement.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

A une large majorité, 5 avis contraires et 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 14 relatif à la détermination du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2011 - 2016, soit:

- de fixer le plafond d'endettement à Fr. 108'000'000.00.
- de fixer le plafond de cautionnement à Fr. 20'000'000.00.

PREMIERE LECTURE

13. Préavis municipal N° 12 relatif à la demande de crédit pour la réalisation du Plan partiel d'affectation (PPA) «Falaise – Plage» pour les parcelles Nos 941, 942 et 943 du Plan cadastral de la commune de Gland.

Pour ce préavis, ce sont les Commissions du Plan de zones et des Finances qui siégeront.

- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: Gland a 2% de plage accessible au public et ce projet veut encore le réduire. Il va s'y opposer.
- Mme Labouchère: demande à la Commission du Plan de zones de remettre ce préavis dans une vision globale de tous les lieux de baignade, notamment avec la plage de la Dullive et la piscine. Il est important de ne pas faire du saucissonnage de préavis et cela aidera les Conseillers à mieux se rendre compte de ce que la Municipalité prévoit à court, moyen et long terme.
- M. Favez: il faut une vision globale. Quand on a si peu de place à disposition et de disponibilité pour le public pour jouir du lac et que l'on veut sur le seul bout de plage, permettre à 150 bateaux d'entrer et de sortir, pour agrémenter la baignade, c'est une superbe idée.
- M. Gallay: il s'agit d'une intention du Plan directeur des rives du lac (PDRL) invitant Gland à faire une étude et établir un projet de construction du port. Il y a volonté d'aller de l'avant de la part de la Municipalité même si le timing est peut-être mal choisi. Il faut avoir une vision la plus globale possible. On a l'impression que sur le petit bout que l'on a, on essaie de tout faire et c'est dommage.
- M. Uebelhart: à la plage, le port et au port de la Dullive, la plage. Le PDRL prévoit que Gland soit une des extensions possible de port dans la région ouest, mais ce n'est certainement pas la priorité que demande la majorité de la population. Les accès au lac pour la baignade ou la promenade sur les rives sont plus importants. La région ouest est la moins bien dotée en pourcentage de zones accessibles, mais elle est sur dotée en places d'amarrage. Il faut d'abord rattraper le retard avant d'augmenter le nombre de places d'amarrage. Les places prévues seraient bénéficiaires que pour quelques centaines de personnes alors qu'il y a des attentes de plusieurs dizaines de milliers d'habitants qui aimeraient des infrastructures moins onéreuses que celle prévues dans le préavis. Les Autorités ont comme mission de fixer d'abord des priorités en faveur d'une majorité de la population et non pas pour une population minoritaire avec facilités financières que les autres n'ont pas.
- M. Genoud: il s'agit d'une opportunité pour la Municipalité avec un Plan partiel d'affectation de planification. Ce n'est pas un feu vert qui est demandé pour la construction d'un port. C'est évident qu'il y aura une vision globale, tous les éléments seront donnés à la Commission. Ce n'est pas du tout pour des nantis, il ne faut pas voir que la notion d'argent, dans ce contexte. Comme indiqué dans le préavis, un retour pour le public est espéré avec la perspective de gagner du terrain en supprimant des places de parc. La Municipalité essaie d'étudier un dossier qui est peut-être avant-gardiste, donnez-lui la possibilité de le faire.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

14. Rapport d'activité intermédiaire de la Commission de gestion pour l'année 2011.

- Mme Kaufmann, rapporteur de la Commission de gestion signale deux corrections à apporter: l'une dans le deuxième paragraphe du chapitre conclusion, il faut bien lire: ... au budget 2012 et non 2011 et l'autre dans le vœu: ... futur proche un site *internet*, puis elle lit la conclusion et le vœu.
- La discussion est ouverte.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Nomination d'un membre à la Commission de gestion.

Pour remplacer M. Rolf Bühlmann, démissionnaire, M. P. Regazzoni au nom de l'UDC propose la candidature de Mme Anna Pallotta Ladisa.

Le président constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et la nomination peut se faire à main levée comme l'autorise notre règlement.

Décision

*A une large majorité et 2 abstentions signifiées, le Conseil communal décide
- de nommer Mme Pallotta Ladisa Anna en tant que membre de la Commissions de gestion.*

16. Nomination d'une Commission pour étudier la prise en considération du postulat de M. Martial Cosandier intitulée «Pour une politique énergétique responsable».

La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Jean-Marc Waeger, Soc. *Membres:* Olivier Genevaz, GdG, - Patrick Vallat, GdG,- Christine Biaggio-Maeder, PLR – Jacques Tacheron, PLR – Martial Cosandier, Vert – Jean-Daniel Grandjean, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. Interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée « Cité-Ouest 31: des locataires à la rue? »

Le président passe la parole à M. Favez pour le développement de son interpellation. M. Favez, en préambule, relève les propos de Mme la Municipale dans ses communications. Il est satisfait du positionnement très clair qu'elle a exprimé en dénonçant publiquement la décision prise à l'encontre des locataires, tout comme la manière de faire. Lorsque l'on sait que les locataires ont été convoqués dans le hall de leur immeuble pour recevoir pareille nouvelle, on ne peut que s'indigner d'une telle arrogance, ainsi que la période choisie pour faire cette annonce en dérogation totale avec les usages en vigueur dans ce domaine dans le droit du bail. La rénovation des tours "Chaplin" à Vevey montre qu'il est possible de mener à bien une rénovation lourde sans résilier des baux. Les questions posées dans son interpellation ont partiellement trouvé réponses dans les propos de Mme Monney, en particulier celle de savoir si la Municipalité avait été informée et de quelle manière. Il constate que le bailleur n'a pas jugé utile d'informer la Municipalité, ce qui est regrettable. La deuxième question demandait à la Municipalité quelles mesures elle comptait prendre. Dans l'information donnée par Mme la Municipale, il a senti une réelle préoccupation et une volonté de suivre de très près cette regrettable affaire. Aussi, il ne dépose pas formellement son interpellation, mais demande à la Municipalité de tenir informé le Conseil communal du développement de cette affaire.

18. Divers + propositions individuelles

- M. Tacheron: se fait le porte-parole de Mme Claudine Bovet, excusée, qui propose d'offrir le jeton de présence de ce soir au Passeport Vacances de Gland qui a fêté son vingtième anniversaire en 2011: Le Passeport Vacances c'est: 431 enfants de 8 à 16 ans, un comité de 10 personnes, 65 personnes pour 139 accompagnements, 6 chauffeurs pour 5'400 km et 205 activités proposées du 17 au 21 octobre 2011. Toutes ces personnes sont bénévoles, sauf 2 chauffeurs professionnels. En plus de l'aide régulière de la Commune, le Passeport Vacances de Gland sera heureux de votre soutien et ne manquera d'en faire profiter nos petits Glandois, merci pour eux.

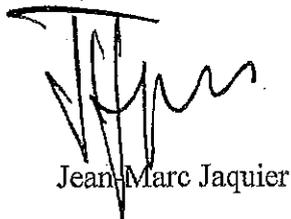
- Mme Cornaz-Rovelli: a été écoeuvée par la nouvelle concernant les locataires de Cité-Ouest. Elle s'adresse à la Municipalité pour qu'elle mette en place une Commission de conciliation afin de savoir si ces travaux sont absolument obligatoires, malgré ceux déjà faits ces dernières années sur le bâtiment. S'ils sont indispensables, elle souhaite que la Municipalité fasse le nécessaire pour que si ces familles doivent être relogées elles puissent trouver des loyers abordables à Gland ou dans la région.
- M. de Hadeln: les places de parc à la Poste ont diminué. Que peut faire la Municipalité pour que l'on puisse avoir accès normalement à la Poste, qui est un Service public?
- Mme Golaz: les Services communaux ont constaté ce fait. La Municipalité souhaiterait entamer des discussions pour éviter des problèmes et le 28 novembre, elle a adressé un courrier s'étonnant de cette décision à la Direction de la Poste; aucune réponse n'est parvenue à ce jour. Le SPOP est inquiet de ce qui pourrait se passer avec des véhicules stationnant sur le trottoir ou sur l'espace public aux abords de la Poste. Il faut savoir que d'après les normes VSS en vigueur, il est tout à fait possible d'avoir si peu de places pour ce commerce, il est dans la légalité.
- M. Waeger: afin de convenir d'une date, il demande aux commissaires prévus pour le postulat de M. Cosandier de se réunir à la fin du Conseil.
- M. G. Grandjean: souhaiterait changer la date prévue concernant l'étude du préavis 12 et demande aux commissaires de se réunir à la fin du Conseil.
- M. Favez: le Passeport Vacances fait l'objet d'une ligne dans le budget et il faudrait que le Conseil communal ajoute quelque chose à cette ligne? D'où, sa contre-proposition, tout en laissant le libre choix aux Conseillers, d'ajouter un deuxième organisme bénéficiaire du jeton de présence, soit la FEDEVACO.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle le second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, le 18 décembre et la prochaine séance du Conseil communal, le 9 février 2012 à 19h30, puis il clôt celle de ce soir.

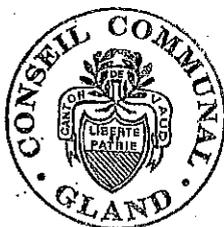
La séance est levée. Il est 22h25

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:



Jean-Marc Jaquier



La secrétaire:



Mireille Tacheron

Annexe:

- Interpellation de M. Favez

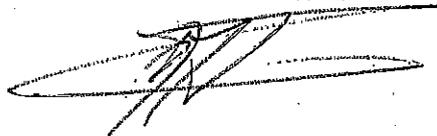
Interpellation urgente « Cité-Ouest 31: des locataires à la rue ? »

La Municipalité a-t-elle été informée que, en raison de rénovation de la tour de Cité-Ouest 31, de nombreuses familles glandoises ont été informées que leur bail allait être dénoncé et donc invité à chercher un nouvel appartement ? Si oui quand et quel est ce degré d'information ?

Dans une période de crise profonde du logement et de grave pénurie quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour permettre une autre issue que celle annoncée hier soir à ces locataires ?

Gland, le 15 décembre 2011

Jean-Michel Favez

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Michel Favez', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat illegible due to the ink bleed-through and the way it is written.